LIVRET DE L'APPRENANT SUR LE PARCOURS CERTIFIANT





MàJ le 19/10/2026

FORMATIONS
LES PÉPITES DU LOUP

Contextualisation

La branche professionnelle du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile s'investit pour accompagner au développement et à la valorisation de
compétence de chaque salarié et futur salarié en proposant une offre de certification professionnelle permettant une employabilité plus forte.

Aujourd'hui, il existe quatre métiers reconnus par la branche professionnelle exercés auprès des particuliers employeurs :

L'ASSISTANT MATERNEL | L'ASSISTANT PARENTAL | L'EMPLOYÉ FAMILIAL | L'ASSISTANT DE VIE

Ces métiers se répartissent en trois grands domaines :



Accompagnement de la famille



Accompagnement des enfants



Accompagnement des personnes en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap

La branche professionnelle du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile soutient les salariés dans leur évolution professionnelle grâce à des certifications qui reprennent les compétences mobilisées dans les activités quotidiennes.

Elles se répartissent comme suit :

L'employé familial intervient au domicile des particuliers principalement pour faciliter la vie quotidienne des familles. L'entretien du cadre de vie, du linge et la préparation des repas sont les principales missions. Il peut également se voir proposer un certain nombre de services pouvant faciliter la vie quotidienne de la famille selon le besoin de cette dernière et selon ce qu'il peut proposer. Ces services peuvent recouvrir des domaines et des compétences très différents :

- préparation des repas de la famille ou de repas de fêtes (achat des denrées, cuisine, gestion des stocks),
- entretien du linge de la maison (lessive, couture…),
- petits travaux de jardinage (aide au rempotage…),
- travaux de bricolage simples (bas de porte à revisser, aide à suspendre un tableau…),
- services du quotidien (pressing, courses et livraison…),
- démarches pratiques (rechercher des prestataires pour des travaux au domicile des particuliers employeurs),
- démarches administratives (accompagnement à l'utilisation du numérique),
- prise en charge des enfants dans le temps périscolaire,
- garde ou promenade des animaux de compagnie du particulier employeur.

L'employé familial se trouve majoritairement en situation de multi-employeurs. Il est amené à se déplacer aux différents domiciles des particuliers employeurs.

L'accompagnement des enfants, qui peut correspondre à des emplois très différents en fonction du lieu d'exercice du métier, que celui-ci se fasse au domicile du particulier employeur, pour les gardes d'enfants, à leur propre domicile, ou dans des maisons d'assistants maternels pour les assistants maternels. Cet exercice varie également en fonction du nombre d'enfants pris en charge, leur lien de parenté (une fratrie ou des enfants issus de familles différentes) ou encore des difficultés de développement, telles que des situations de handicap, qui peuvent être rencontrées. Les gardes d'enfants et les assistants maternels accompagnent les enfants au quotidien dans leur développement, en collaboration avec les parents et les autres professionnels. L'accompagnement d'enfants en situation de handicap peut être une compétence spécifique proposée par le salarié. Le garde d'enfants et l'assistant maternel se trouvent majoritairement en situation de multi-employeurs. Le garde d'enfants est amené à se déplacer aux différents domiciles des particuliers employeurs.

L'accompagnement de la dépendance et du handicap est au cœur de la mission de l'assistant de vie qui intervient, de fait, auprès de publics très variés, tels que les personnes en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap. Il est confronté à des pathologies ayant des conséquences sur le quotidien au domicile, très spécifiques à chaque personne. L'individualisation de son intervention est, par conséquent, centrale. L'assistant de vie dépendance se trouve majoritairement en situation de multi-employeurs. Il est amené à se déplacer aux différents domiciles des particuliers employeurs. Les professionnels du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile devront s'adapter et développer des compétences en fonction des besoins des particuliers employeurs. L'offre de certification répond pleinement à ces enjeux et constitue un véritable levier pour sécuriser leur parcours professionnel et leur permettre de s'insérer durablement dans l'emploi.

Nos parcours certifiants

Formations Pépites du Loup, organisme certifié Qualiopi et labellisé IPERIA, vous accompagne dans la préparation de certifications professionnelles reconnues et enregistrées auprès de France compétences.
Nous proposons trois parcours certifiants :

RS7545 – Accompagner au quotidien un enfant ayant un trouble du spectre de l'autisme
Cette certification permet de développer des compétences spécialisées pour adapter son accompagnement aux besoins d'un enfant présentant un TSA.

- Certificateur : IPERIA
- Enregistrement : Répertoire spécifique (RS)
- Validation : certification complète, sans validation partielle
- Débouchés : spécialisation des assistants maternels et gardes d'enfants à domicile

RS7546 – Accompagner au quotidien un enfant en situation de handicap
Cette certification permet d'adapter son accompagnement aux besoins spécifiques d'un enfant en situation de handicap, en collaboration avec sa famille et les professionnels concernés.

- Certificateur : IPERIA
- Enregistrement : Répertoire spécifique (RS)
- Validation : certification complète, sans validation partielle
- Débouchés : spécialisation des assistants maternels et gardes d'enfants à domicile

RNCP42319BC01 – Mise en place d'un projet d'accueil et d'un accompagnement personnalisé de l'enfant
Ce bloc de compétences appartient au titre à finalité professionnelle « Assistant maternel / Garde d'enfants », enregistré au RNCP au niveau 3.

- Certificateur : IPERIA
- Enregistrement : Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)
- Validation : un bloc de compétences du titre professionnel
- Poursuite de parcours : possibilité de préparer les autres blocs du titre afin d'obtenir la certification complète

Important : suivre une formation préparatoire ne garantit pas l'obtention de la certification. Celle-ci dépend de la réussite aux évaluations prévues par le certificateur.

FILIÈRES PROFESSIONNELLES DU SECTEUR



3 Titres à Finalité Professionnelle (TFP) renouvelés pour 5 ans (29-05-2031)

- TFP Assistant de vie (RNCP42318)
- TFP Employé familial (RNCP 42320)
- TFP Assistant maternel – Assistant parental (RNCP42319)

6 Certificats de Compétences Professionnelles (RS) renouvelés pour 3 ans (01-04-2029)

- Créer une Maison d'Assistants Maternels (RS7547)
- Collaborer dans une Maison d'Assistants Maternels (RS7548)
- Accompagner au quotidien un enfant en situation de handicap (RS7546)
- Accompagner au quotidien un enfant présentant un trouble du spectre de l'autisme (RS7545)
- Adapter l'accompagnement à domicile d'un adulte présentant des troubles cognitifs (RS7549)
- Adapter l'accompagnement à domicile d'une personne en situation de handicap (RS7550)

Etapes clés

Votre parcours jusqu'à la certification

1 **Avant la formation**

Vous prenez connaissance du programme, des compétences visées, des modalités d'évaluation et des conditions de présentation à la certification. Vos besoins particuliers sont recueillis.

2 **Pendant la formation**

Vous suivez votre parcours sur LOOP, réalisez les activités pédagogiques et bénéficiez d'un accompagnement pour préparer l'évaluation.

3 **Préparation de l'examen**

Les modalités pratiques vous sont communiquées : date, durée, consignes, matériel nécessaire, identification et conditions de surveillance.

4 **Passage de la certification**

Vous réalisez l'évaluation prévue par IPERIA, selon les modalités applicables à la certification préparée.

5 **Résultats**

Votre évaluation est traitée selon la procédure du certificateur. La décision de certification et les documents correspondants vous sont communiqués selon ses modalités.

6 **Après l'évaluation**

En cas de réussite, vous obtenez la certification ou le bloc validé. En cas d'échec, vous êtes informé des possibilités éventuelles de nouvelle présen[illegible]on, selon les règles d'IPERIA.

Certification	Type d'évaluation figurant sur France compétences
RS7545	Étude de cas écrite
RS7546	Étude de cas écrite
RNCP42319BC01	Étude de cas écrite

Déroulement des évaluations de certification d'études de cas écrits:

- durée : 1H00
- modalité: visioconférence surveillée
- réalisation: rédaction manuscrite, transmission des copies et émargement.

Equivalence et allègements

Les certifications RS7545 « Accompagner au quotidien un enfant ayant un trouble du spectre de l'autisme », RS7546 « Accompagner au quotidien un enfant en situation de handicap » et RNCP42319BC01 « Mise en place d'un projet d'accueil et d'un accompagnement personnalisé de l'enfant » que nous proposons présentent des compétences complémentaires dans le domaine de l'accompagnement individualisé des enfants.
Aucune correspondance officielle ni aucun allègement automatique de formation n'est reconnu entre ces trois certifications.
Un positionnement individuel réalisé en amont de la formation permet toutefois d'identifier les connaissances et compétences déjà acquises par le candidat et d'étudier, lorsque le cadre de certification le permet, une adaptation de son parcours pédagogique.
Pour le bloc RNCP42319BC01, France compétences reconnaît une correspondance avec la validation conjointe des anciens blocs RNCP37795BC04 et RNCP37795BC06.
Les éventuelles dispenses ou adaptations sont appliquées conformément aux règles définies par le certificateur IPERIA.

Certification préparée	Correspondances officielles	Allègements de formation
RS7545 – Accompagner au quotidien un enfant ayant un TSA	Aucune correspondance officielle	Aucun allègement automatique
RS7546 – Accompagner au quotidien un enfant en situation de handicap	Aucune correspondance officielle	Aucun allègement automatique
RNCP42319BC01 – Mise en place d'un projet d'accueil et d'un accompagnement personnalisé de l'enfant	Correspondance avec les anciens blocs RNCP37795BC04 et RNCP37795BC06, validés conjointement	Modalités de dispense à confirmer auprès d'IPERIA

La validation d'une certification RS7545 ou RS7546 ne permet pas d'obtenir automatiquement une autre certification ou un bloc du titre RNCP42319.
Des adaptations pédagogiques peuvent être étudiées après un positionnement individuel, dans le respect des règles du certificateur IPERIA.
Les correspondances officiellement reconnues, les éventuelles dispenses et les possibilités de poursuite de parcours sont précisées dans les fiches des certifications concernées.

Résultats et débouchés

Après ma certification : quelles possibilités ?
La validation de votre certification permet de faire reconnaître les compétences acquises et de valoriser votre parcours professionnel.

Les certifications RS7545 et RS7546 permettent de développer une spécialisation dans l'accompagnement des enfants présentant des besoins spécifiques. Elles ne constituent pas, à elles seules, un diplôme donnant accès à une nouvelle profession réglementée.

La validation du bloc RNCP42319BC01 permet de poursuivre un parcours de certification vers le titre professionnel complet « Assistant maternel / Garde d'enfants », sous réserve de valider les autres blocs nécessaires.
Vous pouvez consulter les débouchés, les possibilités de poursuite de formation, les correspondances et les résultats disponibles dans les fiches officielles France compétences ou dans nos programmes de formation.

La validation d'une certification RS7545 ou RS7546 ne permet pas d'obtenir automatiquement une autre certification ou un bloc du titre RNCP42319.
Des adaptations pédagogiques peuvent être étudiées après un positionnement individuel, dans le respect des règles du certificateur IPERIA.
Les correspondances officiellement reconnues, les éventuelles dispenses et les possibilités de poursuite de parcours sont précisées dans les fiches des certifications concernées.

Contact

Référent Administratif et Pédagogique
Mme Gesret Carolane



Référent Handicap
Mme Riguet Charlotte
02 55 99 70 07



contact@pepitesduloup.fr



formationspepitesduloup.fr



1 rue des Mauriers
35400 Saint-Malo

N° OF: 53351210435